

Cadre général

Le référent départemental pour les directrices et directeurs d'école participe à l'accompagnement des directrices et des directeurs d'école du département de l'Oise dans l'exercice de leurs missions, notamment en lien avec la vie de l'école, les relations avec les parents d'élèves, le travail d'équipe, le partenariat avec les collectivités et la formation des directeurs. Il est placé sous l'autorité du DASEN. Il travaille sous la responsabilité de l'adjoint au DASEN en charge du 1^{er} degré et du Conseiller Technique Etablissement et Vie Scolaire.

Une lettre de mission établie annuellement par le DASEN fixe les axes prioritaires d'action du référent direction d'école.

Missions

- Assurer l'accompagnement des directeurs d'école dans l'exercice de leurs missions en répondant à leurs demandes de conseil et d'appui méthodologique.
 - Feuille de route partagée avec l'IEN de la circonscription concernée pour définir les objectifs de l'intervention, les modalités de travail, la temporalité.
 - Prévention des situations particulières de crise : évaluation, régulation, apports d'outils.
 - Accompagnement du directeur par un pair suite à une situation de crise : aide à l'analyse réflexive pour éviter une récurrence.
 - Intervention en appui à l'équipe mobile de sécurité du rectorat à la demande de l'IEN lors de situations de crise.
 - Mise en relation des interlocuteurs dans le traitement et le suivi des dossiers.
- Participer à la Cellule Départementale d'Appui aux Pôles Ressources.
- Faciliter la fluidité et la transversalité des échanges entre les directeurs d'école du département.
 - Mutualisation des pratiques professionnelles sous différentes modalités (réunion des directeurs, groupe de travail, ...)
 - Veille des « espaces directeurs » sur les sites institutionnels.
 - Recueil de ressources et diffusion sur un espace départemental.
- Contribuer à la conception et à l'animation d'actions de formation des directeurs d'école et des tuteurs de directeurs d'école.

Compétences requises

- Connaissances solides sur les différentes missions du directeur d'école.
- Connaissance de l'institution, du système éducatif et des services qui permettra d'assurer le suivi des dossiers.
- Connaissances juridiques et réglementaires.
- Capacité à s'auto-former en fonction des missions à assurer. Goût pour la recherche de pratiques innovantes sur les thématiques : climat et vie scolaire.
- Qualités d'organisation, d'initiative, de réactivité et de disponibilité. Capacité à hiérarchiser les priorités.
- Un sens de la communication et du travail en équipe.
- Discrétion, confidentialité et devoir de réserve.

Fiche de poste
Référent départemental pour les directrices et directeurs d'école

Conditions

- Une solide expérience sur le poste de direction d'école.
- La charge de travail dépasse le seul cadre des horaires scolaires.
- Le référent exerce ses missions à la DSDEN mais il est amené à se déplacer sur l'ensemble du département.
- Travail en réseaux avec les IEN chargés de missions, les CPD et les conseillers techniques.
- Prise de poste le jeudi 06 octobre 2022.

Modalités de candidatures

Les candidatures, lettre de motivation et curriculum vitae, doivent être transmises au plus tard le **vendredi 23 septembre 2022** à l'IEN de circonscription pour avis. Elles seront ensuite adressées à Madame la Directrice Académique. Après un examen des dossiers, les candidats retenus seront convoqués à la DSDEN pour un entretien. Les commissions auront lieu le **lundi 03 octobre 2022**.

